



**CONTRAT D'INSPECTION N° chronologique/mois/année ENTRE
MEDECINS SANS FRONTIERES Section (MSF)
ET NOM DU LABORATOIRE D'INSPECTION
POUR XX LITRES D'HUILE VEGETALE DE TYPE PRECIS**

I. Acheteur :

Médecins Sans Frontières Section

Adresse locale

N° de téléphone et fax

E-mail

II. Laboratoire/Société d'inspection :

Adresse précise du fournisseur

nom du contact

coordonnées téléphone, fax et e-mail.

III. Quantité à inspecter

XX litres net d'huile végétale de type, soit un total de XX

bouteilles en PET d'un litre (cartons de XX bouteilles)

bouteilles en PET de deux litres (cartons de XX bouteilles)

jerrycans en HDPE de 5 litres (cartons of XX jerrycans)

considérés comme une unité de conditionnement.

IV. Type et qualité des produits :

Huile de Type précis, raffinée, produite et raffinée en Pays, en année en cours, de qualité saine et marchande, propre à la consommation humaine et répondant aux caractéristiques suivantes :

Facteurs de qualité (maximum)	
Eau et matières volatiles (105°C)	0.2%
Impuretés insolubles	0.05%
Teneur en savon	0.005%
Acides gras libres	0.15% <ul style="list-style-type: none">• Acide palmitique pour l'huile de palme• Acide oléique pour les autres huiles
Odeur, goût anormal	Absence
Enrichissement en vitamine A	6000 UI/litre
Indice de peroxyde	10 milliéquivalents d'oxygène actif/kg d'huile
Indice d'acide	0.6mg KOH/g d'huile
Aspect	Limpide à 20°C

Le seul additif autorisé est le butylhydroxytoluène (BHT-E-321) : max 75 mg par kg d'huile.

Les teneurs en contaminants (métaux lourds et pesticides) doivent être conformes aux limites maximales de résidus fixées par la Commission du Codex Alimentarius (codex stan 210-2003):

- plomb (Pb) : 0.1 mg/kg
- arsenic (AS) : 0.1 mg/kg

Conditionnement :

Le risque de fuite étant important pour ce produit, une attention particulière doit être apportée à la qualité des emballages primaire et secondaire.

- Emballage primaire:
 - obligatoirement avec un bouchon à visser
 - imperméable : pas de fuite sous une pression de 6 m. d'empilage
 - soit bouteille de 1 ou 2 litres en PET (polyéthylène téréphtalate) de poids minimum (vide): 28,5 g
 - soit jerrycans en HDPE (polyéthylène haute densité) de poids standard 144 g

Les bouteilles/jerrycans doivent être neufs, propres, secs et en excellent état.
2% de la quantité totale de bouteilles/jerrycans vides doivent être fournies en supplément.

- Emballage secondaire: cartons de 12 ou 15 bouteilles de 1 l ou 4 jerrycans de 5 l
 - Cartons opaques, à double cannelure, fermés par du scotch 50 mm résistant aux climats tropicaux
 - Empilables sur 8 hauteurs durant au moins 6 mois sans affaissement

Marquage :

Sur les bouteilles/jerrycans ET sur les cartons doivent figurer (en caractères lisibles):

- nom (nature) du produit
- mois et année de fabrication
- date de péremption
- contenu en litres
- nom et adresse (avec pays) du producteur

V. Déroulement de l'inspection :

L'inspection sera organisée en deux étapes, et aura lieu dans l'entrepôt du fournisseur (**nom et adresse du fournisseur**)

1- Inspection & échantillonnage :

Après l'étape de nettoyage et de conditionnement, l'inspecteur procédera à l'échantillonnage selon le plan suivant :

- Le nombre d'échantillons à prélever sera déterminé en utilisant la règle de la racine carrée du nombre total d'unités
- La taille de ces échantillons dépendra du nombre d'échantillons, le but étant d'avoir un échantillon composite 3 à 4.5 litres.
- L'échantillon composite pour chaque batch sera divisé en trios sous échantillons de 1 à 1.5 litre.
- Un des ces sous échantillon est pour le fournisseur, le second est pour MSF et le troisième est pour le laboratoire de contrôle désigné par MSF ou par la société d'inspection.

2- Supervision du chargement :

Un contrôle qualité et quantité sera effectué au point de chargement par un représentant de **nom de la société de contrôle**. Cette personne se réserve le droit de refuser tout sac qui ne respecterait pas le cahier des charges MSF.

En cas d'insuffisance de quantité constatée au cours du contrôle quantité/qualité à la livraison, **nom du fournisseur** s'engage à fournir à MSF le complément nécessaire.

VI- Analyses à effectuer

Facteurs de qualité
Eau et matières volatiles (105°C)
Impuretés insolubles
Teneur en savon
Acides gras libres
Odeur, goût anormal
Enrichissement en vitamine A
Indice de peroxyde
Indice d'acide
Aspect
Eau et matières volatiles (105°C)
Impuretés insolubles
Teneur en savon

VII. Expression des résultats :

Après la signature du présent contrat, la **Société d'inspection** prendra contact directement avec le fournisseur pour organiser l'inspection.

Dès que l'échantillon composite est prélevé, **la Société d'inspection** enverra par DHL le tiers destiné au laboratoire désigné par MSF ou choisi par la société d'inspection.

Un rapport d'inspection complet sera remis à MSF, au plus tard 48h après la rédaction du certificat d'analyse. Les rapports (un par numéro de lot) comporteront les renseignements suivants :

- Un rapport d'inspection et d'échantillonnage, incluant : le numéro du présent contrat, une description des produits, le plan d'échantillonnage détaillé, le poids moyen et poids net des échantillons prélevés, une description des conditionnements et étiquettes, la date, nom, signature et cachet.

- Un rapport de supervision de chargement, incluant : le numéro du présent contrat, une description des produits, une description des conditionnements et étiquettes, une description détaillée de la supervision du chargement (numéro du camion, quantité totale en litres, numéros de lot), date, nom, signature et cachet
- Le certificat d'analyse émis par le laboratoire

Le certificat d'analyses doit comporter les renseignements suivant :

- type de produit,
- numéro de lot,
- méthode utilisée pour chaque analyse,
- résultats détaillés pour chaque analyse,
- tolérances maximum pour chaque analyse, selon le cahier des charges MSF
- La date, le nom et la signature de la personne émettant le rapport.

VIII. Paiement :

Le paiement convenu pour l'inspection de **XX** litres d'huile végétale de **type exact type** est de **XXXX devise(montant en lettres devise)**.

Le paiement sera effectué par MSF, sur présentation d'une facture commerciale datée et numérotée, en trois exemplaires, des documents requis (rapports complets d'inspection et de supervision, certificats d'analyses...). La facture devra être détaillée en séparant les différentes étapes d'inspection et les frais d'analyse.

Le paiement sera effectué par **moyen de paiement** en **devise** sur le compte bancaire de **nom de l'organisme d'inspection** dont les références seront notifiées sur la facture.

Litiges:

Dans tous les cas MSF **section** et **fournisseur** tenteront de trouver une solution amiable au problème les opposant.

Dans le cas où MSF et **fournisseur** ne parviennent pas à un règlement amiable, le droit **français** régit les présentes conditions générales.

Lieu, date exacte

Lieu, date exacte

Pour MSF **section**

Pour **fournisseur**

Nom

Nom

Fonction

Fonction